

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE DU MULERA.

Ruhengeri, le 9 octobre 1928.

=====
N° 309 /fin.

Très Révérend Père,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous- ce pli la somme de 25,50 fr.(vingt cinq francs et 50 cent.) provenant de la ristourne sur l'impôt de capitation 1927, payé par les gens, habitant la prppriété de Rwaza.

Veuillez agréer, Révérend Père, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Délégué,
E.WOUTERS.



Au Très Révérend Père Economie de Rwaza.